

Arrêté du Conseil fédéral portant extension de la concession pour le réseau des tramways de Genève et sa banlieue

du 18 mars 1996

Le Conseil fédéral suisse,

vu l'article 5, 2^e alinéa, de la loi fédérale du 20 décembre 1957¹⁾ sur les chemins de fer;

vu la proposition du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie du 29 février 1996,

arrête:

Article premier Extension de la concession

La concession octroyée aux Transports publics genevois par arrêté fédéral du 15 décembre 1960²⁾, pour la construction et l'exploitation d'un réseau de tramways à Genève et dans sa banlieue, est étendue aux sections suivantes:

- section «Stand»: liaison ligne 12 à ligne 13,
- section «Acacias»: Plainpalais-Pont-Rouge,
- section «Grand-Lancy»: Pont-Rouge-Palettes,
- section «Palettes»: Bachet-de-Pesay-Palettes,
- section «Sécheron»: Cornavin-Place des Nations.

Art. 2 Délais

¹⁾ Dans un délai de six mois à compter de la date du présent arrêté, les plans pour la construction des sections Stand et Palettes doivent être soumis pour approbation à l'Office fédéral des transports.

²⁾ Les plans pour les sections Acacias, Grand-Lancy et Sécheron doivent être soumis pour approbation à l'Office fédéral des transports au plus tard jusqu'au 31 décembre 2000.

³⁾ Les constructions des diverses sections commenceront au plus tard un an après l'entrée en force de l'approbation des plans valable pour chaque section et devra être poursuivie sans interruption inutile jusqu'à la réalisation de l'ouvrage.

¹⁾ RS 742.101

²⁾ RT 1960 159, 1961 226, 1967 160, 1986 244

⁴ La présente extension de la concession s'éteint si l'une de ces conditions n'est pas respectée.

18 mars 1996

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Delamuraz

Le chancelier de la Confédération, Couchepin

F38395

Arrêté du Conseil fédéral portant extension de la concession pour le réseau des tramways de Genève et sa banlieue du 18 mars 1996

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1996
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	13
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	02.04.1996
Date	
Data	
Seite	1311-1312
Page	
Pagina	
Ref. No	10 108 568

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.